



## AVIS PUBLIC

### PROJET DE RÈGLEMENT N<sup>o</sup>415-2018 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, que lors de la séance ordinaire du 3 décembre 2018, à 20h, à la salle du conseil située au 172, rue de l'Église à Saint-Joachim, le projet de règlement numéro 415-2018, intitulé «Règlement sur le traitement des élus», sera présenté pour adoption.

Ledit projet de règlement a pour objet d'abroger le règlement actuel 363-2014 sur le traitement des élus ainsi que tout autre règlement précédent. Le règlement présenté a pour objet les éléments suivants :

1. Augmenter la rémunération du maire et autres membres du conseil pour tenir compte de l'annonce du gouvernement fédéral de rendre l'allocation de dépenses payable aux élus (es) municipaux imposables à partir de l'exercice financier 2019;
2. Prévoir que la rémunération payable aux membres sera indexée annuellement, en date du pour chaque exercice financier à compter de celui qui commence après son l'entrée en 1<sup>er</sup> janvier, en fonction de l'indice des prix à la consommation publié par Statistique Canada pour la province de Québec encouru lors de l'année précédente plus un pour cent (1%);
3. Prévoir une rémunération additionnelle pour le Maire suppléant en cas d'incapacité du Maire d'accomplir ses fonctions, et ce, après 90 jours consécutifs;
4. Prévoir pour l' élu municipal, une compensation pour perte de revenus dans certaines situations exceptionnelles, tels l'état d'urgence et un événement pour lequel est mis en œuvre un programme d'assistance financière;
5. Prévoir une allocation de transition pour le Maire.

La rémunération de base et l'allocation de dépenses actuelles ainsi que celles proposées sont les suivantes :

#### MAIRE

	Rémunération actuelle	Rémunération proposée
Rémunération de base	15 184 \$	16 702 \$
Allocation de dépenses	7 592 \$	8 351 \$
Total	22 776 \$	25 053 \$

#### CONSEILLERS

	Rémunération actuelle	Rémunération proposée
Rémunération de base	5 061 \$	5 567 \$
Allocation de dépenses	2 530 \$	2 783 \$
Total	7 591 \$	8 350 \$

Le présent avis est donné conformément aux articles 8 et 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c.T-11.001).

Saint-Joachim, le 6 octobre 2018

Anick Patoine  
Directrice générale et secrétaire-trésorière